

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 10 mai 2021

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, JOANNIN Christian, VIAL Céline, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, MICHEL Fabien, LACROIX Cyril, VALLAS Monique.

Absent(s) excusé(s) : Mme VAUDIER Florine, M. COLLET Gaston, M. DENIS Franck

Absents(s) non excusé(s) :

Procurations : Mme VAUDIER Florine à Mme MARTEL LARUE Sonia

M. COLLET Gaston à Mme VALLAS Monique

M. DENIS Franck à M. MICHEL Fabien

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme MARTEL LARUE Sonia

Préambule :

Intervention de M. Jean-Yves KNECHT, du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire), qui fait une présentation du syndicat.

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 19

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 29 mars 2021.

Madame VALLAS demande que l'intervention de Monsieur COLLET concernant la strate en nombre d'habitants, soit ajoutée au procès-verbal de la séance du 29 mars 2021.

Madame WOLTERS précise que Madame MOUSSIÈRE a nuancé en donnant les chiffres de l'endettement par habitant.

Madame le Maire, après en avoir donnée lecture, indique que l'intervention de Monsieur COLLET sera ajoutée au procès-verbal de la séance du 29 mars ainsi que celle de Madame WOLTERS.

⇒ POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain, depuis la séance du 29 mars 2021.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Parcelle AA 210 sise Chez Perraud, pour une superficie de 3 436 m².

1-2 Personnel communal

1-2-1 Remplacement d'un agent au secrétariat de mairie

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat de mise à disposition d'un agent par le Centre de gestion de la Loire depuis le 26 novembre 2019 (convention signée avec le CDG le 10 décembre 2019) pour pallier l'absence de E DUPERRON, est renouvelé jusqu'au 31 juillet 2021.

1-2-2 Départ d'un agent au secrétariat

Madame le Maire informe de la mutation au 1^{er} septembre 2021 d'un agent du secrétariat. Un appel à candidatures a été déposé sur le site emploi du centre de gestion ainsi que sur le site internet de la commune.

1-2-3 Poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe

Un agent, adjoint technique, vient de réussir le concours interne d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il a été nommé sur ce poste, déjà ouvert, au 1^{er} mai 2021.

1-2-4 Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du recrutement aux écoles de :

- Madame Jessica SILKA (accueil garderie, entretien locaux et surveillance cantine) du 4 mai au 4 juin 2021 en remplacement de Madame Stacie CONTRINO.
- Monsieur Alexandre VERRUY (accueil garderie et surveillance cantine) du 6 au 11 mai 2021 en remplacement de Madame Nadège PONTILLE.
- Madame Fany SEMET (accueil garderie, entretien de locaux et surveillance cantine) du 6 au 31 mai 2021 en remplacement de Madame Amandine CHAMBODUT.

Madame le Maire donne lecture du mail de Monsieur LACROIX, reçu le 7 mai en mairie.

Monsieur LACROIX et Madame VALLAS indiquent qu'ils auraient souhaité être informés de la situation aux écoles.

Un débat s'instaure.

Madame le Maire indique que les décisions ont été prises en urgence pour pallier aux absences de personnels communaux et que le protocole sanitaire a été respecté.

Les enseignants et parents d'élèves ont fait preuve de solidarité en acceptant de prendre en charge les élèves en garderie et études surveillées.

Madame le Maire rappelle qu'il faut faire attention aux mots employés.

1-3 Décès

Suite au décès de Monsieur René DESROCHES, ancien adjoint, conseiller municipal et président de la section locale de la FNACA le conseil municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille. Une gerbe a été envoyée.

1-4 Acquisition matériel

La commune vient de faire l'acquisition d'une cuve de 2000 litres pour faciliter l'arrosage des plantations.

1-5 Subvention SIEL

Le SIEL vient de nous informer que le groupe de travail élu « Transition énergétique », lors de sa réunion du 14 avril 2021, a décidé d'attribuer à la commune une subvention de 2 800 € dans le cadre du dispositif « RENOLUTION » pour le remplacement de la chaudière à la mairie.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

- Parcelle AK 115 située 428 route de Roanne, pour une superficie de 4 211 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Parcelle AA 213 et AA 217 situées aux lieux dits « Chez Perraud » et « Les Salles », pour une superficie de 7 254 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Parcelle AH 161 située 175 route des Mésanges, pour une superficie de 1 167 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Maison de Santé – Point sur l'avancement des travaux

(présenté par Christian VACHERON, adjoint)

L'entreprise de maçonnerie Fessy, a terminé le gros œuvre. Des problèmes de livraison de matériaux ont décalé le planning de deux semaines. L'entreprise Lespinasse a pris le relai. La pose de la charpente est bien avancée.

Un mur de soutènement sera réalisé par l'entreprise Bordelet en limite de la parcelle voisine (kinésithérapeutes).

4- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) – Point sur l'évolution du projet

(présenté par Patricia WOLTERS, adjointe)

Le projet de création d'une MAM sur la commune de St André d'Apchon est né d'une volonté croisée de professionnelles de la petite enfance et de la municipalité. En effet, les porteurs de projet veulent exercer le métier d'assistante maternelle dans un lieu adapté à l'accueil de jeunes enfants, et, la mairie souhaite réhabiliter un local municipal tout en diversifiant l'offre d'accueil sur sa commune.

En 2020, nous avons eu 2 binômes intéressés pour créer une MAM sur la commune de St André d'Apchon. Au bout de quelques mois les binômes se sont dissous et ont fusionné pour ne faire plus qu'un.

Les 2 professionnelles qui le constituent se connaissent depuis novembre 2020, mais travaillent régulièrement depuis sur le projet. Il s'agit de Mesdames Stéphanie COTE et Anaïs FRAGNE, toutes deux apchonaises. Elles ont créé une association qui va louer les locaux à la commune.

La maison située 70 route de la Treille acquise par la commune a été choisie comme lieu d'implantation. Des devis ont été demandés et les travaux sont en cours de réalisation. Les

services techniques ont démonté des cheminées, des cloisons. Il restera à mettre les accès en conformité. Le budget des travaux est estimé à 25 000 €.

Pour que le projet aboutisse il faut que le guichet inter partenarial composé de la PMI, de la CAF, de Roannais Agglomération et de la commune de Saint André d'Apchon rende son avis. Il s'est réuni le 1^{er} avril 2021 et a donné un avis favorable à la création d'une MAM dans ces locaux communaux.

La MAM devrait ouvrir en septembre 2021. Il faut savoir que les 2 assistantes maternelles peuvent prétendre à une aide la CAF de 3 000 €. Si la CAF leur accorde cette aide, Roannais Agglomération pourra étudier le dossier et éventuellement attribuer une aide supplémentaire de 2 000 €.

Monsieur VACHERON remercie les artisans pour leur intervention rapide pour obtenir les devis pour les travaux de la MAM.

5- Organisation du temps scolaire – Demande de dérogation pour les horaires scolaires à la rentrée 2021

(présenté par Marie-Christine PREFOL, adjointe)

Afin de préparer la rentrée scolaire 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation.

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés. C'est pourquoi, dans le cas d'une demande de reconduction consensuelle, ces horaires feront l'objet d'un arrêté à l'identique pour trois ans.

La commune doit se prononcer, après l'avis du conseil d'école, sur les horaires scolaires.

Il est proposé, en accord avec les conseils d'écoles réunis le 7 mai 2021, les horaires suivants :

- école maternelle : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30 : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- école élémentaire : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30 : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Madame Aurélie RAVAZY demande pourquoi il y a un écart de 15 minutes entre les 2 écoles ?

Madame le Maire indique que c'est plus confortable pour les 2 services de la cantine et que les enfants de l'élémentaire sont plus réceptifs.

Pour rappel, un sondage a été réalisé auprès des parents délégués pour le choix des horaires.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Roannais Agglomération

5-1 Pacte de gouvernance – Avis de la commune

Approuvée en décembre 2020 par le conseil communautaire, l'élaboration du Pacte de gouvernance de Roannais Agglomération avance, en concertation avec les élus, tout en respectant le calendrier annoncé. Destiné notamment à mieux associer les communes au fonctionnement de l'EPCI, il devrait être adopté le 24 juin.

Introduit en 2019 par la loi « engagement et proximité », ce dispositif a pour but de permettre aux élus de s'accorder, dès le début de leur mandat, sur le fonctionnement de leur Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ce futur pacte de gouvernance poursuivra trois objectifs :

- préciser les conditions dans lesquelles les élus seront informés et associés aux décisions prises par Roannais Agglomération.

- améliorer l'association et la participation des élus municipaux au fonctionnement de l'EPCI.
- favoriser et fluidifier le dialogue entre les communes et l'Agglomération.

Le conseil municipal s'interroge sur la pertinence du découpage géographique et sur le fait qu'un élu doive adresser ses questions au préalable au directeur général des services.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir donner un avis sur le contenu du Pacte de gouvernance de Roannais Agglomération ;

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5-2 Compte rendu des commissions intercommunales

Les élus regrettent un manque d'échange au sein de certaines commissions.

Madame PRFEOL indique que grâce aux commissions, les interlocuteurs sont facilement identifiables.

Il y a beaucoup de personnes dans les groupes de travail et les intervenants ne se présentent pas. Les élus ont l'impression que les décisions sont prises avant les réunions.

Madame le Maire a participé à la commission « enseignement artistique ». Il y a des sous-groupes pilotés par des élus ou techniciens pour connaître les points de vue sur le territoire.

7- SIEL – Travaux Maison de Santé – Extension du réseau d'éclairage public – Modification taux de participation communale – Annulation délibération 2021-004

Dans la continuité du plan de relance gouvernemental et face à la crise sanitaire traversée par le pays, le SIEL souhaite prendre part à l'effort de redressement national afin de relancer l'activité économique dans le département pour une durée de 2 ans.

Pendant cette période, la participation communale passe de 71 % à 60 % pour des travaux d'éclairage public.

La commune peut donc bénéficier de ce taux pour l'extension du réseau d'éclairage public qui doit être réalisée pour le parking de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Le montant des travaux est toujours estimé à 7 270 € HT. La participation de la commune sera donc de 4 362 € HT au lieu de 5 161.76 € HT (soit une économie de l'ordre de 800 € HT)

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Questions diverses

► Madame le Maire rappelle aux élus que les élections Départementales et Régionales auront lieu les 20 et 27 juin et que la mobilisation de tous est indispensable pour le bon déroulement des opérations de vote.

Elle indique que les tableaux de constitution des bureaux de vote pour les 2 tours ont été envoyés ce jour aux élus et qu'ils doivent impérativement être retournés au secrétariat avant le 20 mai.

► Madame WOLTERS informe que la commission « environnement » va se réunir le 31 mai 2021 pour préparer la manifestation « Mon Village, je l'aime propre » qui aura lieu le samedi 3 juillet, le jour de l'étape du Tour du Pays Roannais sur la commune.
Les élus qui le souhaitent sont les bienvenus pour la préparation de cette manifestation.

► Monsieur CHATRE informe que le contrat d'affermage qui unit la SAUR à Roannaise de l'Eau (pour rappel le syndicat des eaux de Saint André/Arcon a été dissous le 31 décembre 2019 et Roannaise de l'Eau en a repris la gestion) prendra fin en juin 2021.
Les Apchonnois recevront les nouveaux tarifs et environ 800 abonnés seront amenés à redonner leurs coordonnées bancaires à Roannaise de l'Eau.
Cette information paraîtra dans le prochain Commun'Info.
La part fixe (51 €) sera plus élevée et le prix de l'eau sera moins cher.

► Monsieur ROCHE indique que le fleurissement de la commune a commencé.
Madame le Maire informe que la commune n'a pas eu de prix pour le fleurissement en 2020.
La commission « voirie » se réunira le 17 mai 2021 pour faire le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux du programme voirie 2021.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 h 09.